

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026 À 19 h 00

Nombre de délégués : 145

Date de la convocation et
d'affichage : 16 avril 2026

Présents à la séance : 144

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Olof Palme, à BETHUNE, sous la présidence de Madame Charline BACLET, doyenne d'âge, puis de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, élu Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 16 avril 2026.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), GOUILLART Pascale (Allouagne), DEMAILLY Olivier (Allouagne), BAJEUX Samuel (Auchel), DE FARIA Jérémy (Auchel), LENNE Magalie (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), REGNIEZ Matthieu (Auchel), NOWAK Laura (Auchel), LEBLANC Gilles (Auchel), STIEVENARD Ingrid (Auchel), PLOEGER Lars (Auchel), SEGUIN Julie (Auchel), PATINIER Francis (Auchel), MICHEL Sylvie (Barlin), DUMONT Gérard (Barlin), MIKULA Sandrine (Barlin), CONSTANCE Patrick (Barlin), WILLEMAND Isabelle (Barlin), BULOT Philippe (Barlin), HEROT Mélissa (Barlin), DELEU Mickaël (Barlin), GACQUERRE Olivier (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), PONS Nathalie (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), TAVERNIER Delphine (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), BERTOUX Maryse (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BOULART Annie (Béthune), GAUCHER Sylvie (Béthune), HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile (Béthune), DECANter Olivier (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), CHOCHOI Mélinda (Béthune), CLERBOUT Gaëtan (Béthune), BENTIVEGNA Jérémy (Béthune), BOTHOREL Christian (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), ROBILLARD Gwendoline (Béthune), BLOEMEN Manon (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), DIA Fatimata (Béthune), BRIGE Corentin (Béthune), CAPELLE Virginie (Béthune), THORE Elisabeth (Béthune), HANIQUE Quentin (Béthune), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), VERDOUCQ Gaëtan (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), SADIKI Sandra (Beuvry), VAMBRE Laurence (Beuvry), LELEU Frédéric (Beuvry), FAUQUEUR Thierry

(Beuvry), MACKE Gérard (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), BAUDE Aurélie (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), JAKOBCZYK Alexandre (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ARNOULD Sylvain (Ecquedecques), VASSEUR Marc (Essars), VILAIN Ophélie (Essars), GAROT Line (Ferfay), LHOMME Régis (Ferfay), DUBOIS Bruno (Festubert), KRUSZKA François (Festubert), PEREIRA Fabrice (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-les-Béthune), WERSINGER Agathe (Fouquières-les-Béthune), CHAPPE Eric (Gonnehem), HERNU Julien (Gonnehem), SURET Yannick (Gonnehem), SOUILLIART Virginie (Gosnay), LEGRAS Louissette (Gosnay), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), CHUDOBA Marie-Aude (Hersin-Coupigny), NUTER Claudine (Hersin-Coupigny), DALLONGEVILLE Julia (Hersin-Coupigny), LEPRINCE Logan (Hersin-Coupigny), PATOUX Joël (Hesdigneul-les-Béthune), LEFEBVRE Cédric (Hesdigneul-les-Béthune), JOMBART Simon (Hinges), LEFEBVRE Valérie (Hinges), PINCHON Matthieu (Hinges), BERTIER Jacky (Labeuvrière), GREVET Jean-Christophe (Labeuvrière), COQUERELLE Alain (Labourse), DISSAUX Frédéric (Labourse), PRUVOST Bernard (Labourse), BONNIEZ Pierre-Emmanuel (Lapugny), DEMARLE Alain (Lapugny), DESFONTAINES Yannick (Lapugny), MOULIN Jérôme (Lapugny), BIALON Perrine (Lozingham), GUILAIN Mathieu (Lozingham), MOREAU Mason (Marles-les-Mines), LEGAY Stéphanie (Marles-les-Mines), ROBBE Jérémy (Marles-les-Mines), DESMARETZ Charlotte (Marles-les-Mines), PAUWELS Fabien (Marles-les-Mines), TURLURE Thierry (Marles-les-Mines), MARCELLAK Serge (Noeux-les-Mines), URBANSKI Chantal (Noeux-les-Mines), CZEPIK Philippe (Noeux-les-Mines), BACLET Charline (Noeux-les-Mines), GODART Céline (Noeux-les-Mines), DOMART Sylvie (Noeux-les-Mines), LEROUX David (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), DEUNETTE Christophe (Noeux-les-Mines), DECALUWE Céline (Noeux-les-Mines), VERONS Betty (Noeux-les-Mines), LEPINE Murielle (Noeux-les-Mines), HERNU Stéphane (Oblinghem), BARRON Alexandre (Oblinghem), GAUTIER Odile (Sailly-Labourse), FARDEL Emilie (Sailly-Labourse), CARON Julien (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), DUQUESNOY Aurélien (Sains-en-Gohelle), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), COUSIN Isabelle (Sains-en-Gohelle), LESH Rafaël (Sains-en-Gohelle), DUCLOY Nadine (Servins), FATOUX Nicolas (Servins), MONCHEAUX Frédéric (Vaudricourt), DEFOSSE Laurent (Vaudricourt), MORIEN Patrick (Vendin-les-Béthune), FARDEL Christophe (Vendin-les-Béthune), CAUX Julien (Vendin-les-Béthune), LEGRAND Gisèle (Verquigneul), FREZIER Christophe (Verquigneul), BAUVAIS-TASSEZ Sylvie (Verquin), COCQUEL Pierre (Verquin), MASLONKA Arthur (Verquin), PENIN Jérémie (Verquin)

Etaient Absents Excusés :

DRANGUET Nathalie

AIMAR Nicolas, ALTIER Nathalie, BECU Pascal, BRUNEL Jean-François, CARRE Nicolas, DAGBERT Julien, DUCHATEL Julien, FAUVERGUE Virginie, HOBERG André, JURCZYK Jean-François, LOISEAU Ginette, MESUREUR Alexandra, PERRIN Patrick, SENECHAL Camille, TURBERT Sandra

Madame Mélissa HEROT, délégué(e) de la commune de Barlin, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

La séance est ouverte.

Délibération n°DCS_2026_009

Comité Syndical du 22 avril 2026

Code service : 100

E

DELEGATIONS DE POUVOIRS ACCORDEES AU BUREAU SYNDICAL PAR LE COMITE SYNDICAL

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau Syndical à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant ce qui précède et compte tenu de l'intérêt de doter le syndicat d'une certaine souplesse dans son fonctionnement, le Comité Syndical décide de déléguer au Bureau Syndical, les délégations suivantes :

- 1) Prendre toute décision concernant la signature ou la modification de conventions, avec des personnes morales ou physiques, publiques ou privées ayant pour objet la mise en œuvre des compétences ou le fonctionnement de l'établissement, à l'exception des conventions relevant du Pôle Solidarité Santé, hors contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).
- 2) Décider d'adhérer à toute structure associative et/ou réseau d'échange d'informations présentant un intérêt pour la collectivité, procéder le cas échéant à la désignation de représentants au sein de ces structures et autoriser le versement des cotisations correspondantes.
- 3) Approuver tout protocole transactionnel avec des personnes morales ou physiques, publiques ou privées, permettant la résolution d'une contestation née ou de prévenir une contestation à naître.

- 4) Donner ou accepter les délégations de maîtrise d'ouvrage.
- 5) Décider d'adhérer à ou de créer tout groupement de commandes et en approuver la convention constitutive.
- 6) Décider de la cession ou de l'acquisition de biens immobiliers ou de droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent, de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants et d'autoriser l'encaissement des sommes correspondantes.
- 7) Décider de lever totalement ou partiellement toutes pénalités ou majorations financières dans les cas prévus par la loi.

Il est précisé que ces délégations comprennent la signature des actes qui en découlent et s'appliqueront compte-tenu des limites apportées par l'article L.5211-10 du CGCT et des délégations qui auraient une portée plus précise, accordées au Président par le Comité Syndical.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.5211-10 susvisé, le Président doit rendre compte des travaux du Bureau à chaque réunion du Comité.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

